

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
N° 1

Le vendredi vingt mars deux mille vingt-six, dix-huit heures trente, en application des articles L.2121-7, L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-11 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, publiquement, à la mairie, salle du conseil municipal, 2 rue de l'Europe, sous la présidence de monsieur Joël LE BOLU, maire.

Date de convocation : 16 mars 2026

Date d'affichage de la convocation : 16 mars 2026

Nombre de conseillers en exercice : 19

Quorum : 10

Présent.e.s :

Mesdames et messieurs Valérie DUMONT, Philippe MAUBOUSSIN, Laure CZINOBER, Régis LEMESLE, Dominique GARNIER, Franck GIRARD, Marie-Christine du GRAND PLACITRE, Eric NOURY, Carole DAINNE, Jean-Philippe ROMAIN, Fabrice DELAREUX, Marika VAN HAAFTEN, Jean-Pierre PRIGENT, Sophie KRYGIER, Michel LOUVARD, Gaëlle POIGNAND, Thierry FOURNIER, Christine BRIER.

Absent.e.s, excusé.e.s, représenté.e.s :

Madame Vanessa POTELOIN a donné procuration à Monsieur Franck GIRARD.

Secrétaire de séance : Monsieur Eric NOURY

Présents : 18 / Votants : 19 / Abstention : 0 / Pour : 19 / Contre : 0

Date de publication du procès-verbal : 23 mars 2026

**Objet : Installation du conseil municipal**

M. Joël LE BOLU, maire, félicite l'équipe en place.

Il a une pensée émue pour deux personnes, Martine LAUNAY et Joël JAROSSAY décédé en cours de mandat et remercie les gens avec lesquels il a travaillé.

Il déclare la séance ouverte et donne lecture des résultats constatés à l'issue du scrutin du renouvellement du conseil municipal du 15 mars 2026.

- Electeurs inscrits : 1 932
- Abstentions : 927 (47,98 %)
- Votants : 1 005 (52,02 %)
- Blancs : 42 (4,18 %)
- Nuls : 35 (3,48 %)
- Suffrages exprimés : 928 (92,34 %)
- Sièges à pourvoir : 19
- Sièges pourvus : 19

A obtenu :

- Liste « Ensemble demain, écrivons l'avenir de **La Chapelle-Saint-Aubin** » : 928 voix, soit 19 sièges.

Ont été élus et sont installés dans leurs fonctions de conseillers municipaux :

- Mme Valérie RAGOT épouse DUMONT  
née le 4 novembre 1967 – nationalité française  
profession : vendeuse à domicile indépendante  
domicile : 6, rue de Rome  
72650 La Chapelle Saint Aubin
- M. Philippe MAUBOUSSIN  
né le 30 juin 1965 – nationalité française  
profession : concepteur mécanique  
domicile : 9, rue Gabriel Fauré  
72650 La Chapelle Saint Aubin
- Mme Laure REDOU épouse CZINOBER  
née le 14 juin 1980 – nationalité française  
profession : fonctionnaire territoriale  
domicile : 157, rue de l'Europe  
72650 La Chapelle Saint Aubin
- M. Régis LEMESLE  
né le 26 octobre 1962 – nationalité française  
profession : retraité de l'industrie  
domicile : 13, rue Sainte Geneviève  
72650 La Chapelle Saint Aubin
- Mme Dominique GARNIER  
née le 20 décembre 1967 – nationalité française  
profession : cadre en assurance  
domicile : « 1049, chemin du Cormier – “ Le Paturas” »  
72650 La Chapelle Saint Aubin
- M. Franck GIRARD  
né le 26 septembre 1967 – nationalité française  
profession : commercial  
domicile : 13, rue des Chênes  
72650 La Chapelle Saint Aubin
- Mme Marie-Christine BENOIST épouse du GRAND PLACITRE  
née le 11 juin 1957 – nationalité française  
profession : retraitée Education Nationale  
domicile : 7, rue de Bruxelles  
72650 La Chapelle Saint Aubin
- M. Eric NOURY  
né le 25 août 1961 – nationalité française  
profession : retraité de l'industrie  
domicile : 3, place de Strasbourg  
72650 La Chapelle Saint Aubin
- Mme Carole DAINNE  
née le 29 décembre 1973 – nationalité française  
profession : fonctionnaire territoriale  
domicile : 13, rue de Coup de Pied  
72650 La Chapelle Saint Aubin

- M. Jean-Philippe ROMAIN  
né le 21 mars 1975 – nationalité française  
profession : ingénieur  
domicile : 2, rue des Lilas  
72650 La Chapelle Saint Aubin
  
- Mme Vanessa PELTIER épouse POTELOIN  
née le 17 septembre 1978 – nationalité française  
profession : fonctionnaire territoriale  
domicile : 14, avenue Joël Le Theule  
72650 La Chapelle Saint Aubin
  
- M. Fabrice DELAREUX  
né le 2 novembre 1964 – nationalité française  
profession : retraité du secteur énergie  
domicile : 39, rue de la République  
72650 La Chapelle Saint Aubin
  
- Mme Marika BOS épouse VAN HAAFTEN  
née le 13 janvier 1963 – nationalité néerlandaise  
profession : bénévole associative  
domicile : 15, rue Rouget de Lisle  
72650 La Chapelle Saint Aubin
  
- M. Jean-Pierre PRIGENT  
né le 8 novembre 1949 – nationalité française  
profession : retraité du secteur formation et insertion  
domicile : 6, rue de la Paille  
72650 La Chapelle Saint Aubin
  
- Mme Sophie KRYGIER  
née le 13 septembre 1971 – nationalité française  
profession : négociatrice immobilière  
domicile : 157 bis, rue de l'Europe  
72650 La Chapelle Saint Aubin
  
- M. Michel LOUVARD  
né le 7 juin 1962 – nationalité française  
profession : retraité du secteur bancaire  
domicile : 45, rue de l'Europe  
72650 La Chapelle Saint Aubin
  
- Mme Gaëlle POIGNAND  
née le 9 mai 1979 – nationalité française  
profession : ingénieure  
domicile : 35, rue de la Corne  
72650 La Chapelle Saint Aubin
  
- M. Thierry FOURNIER  
né le 27 janvier 1954 – nationalité française  
profession : retraité de la fonction publique territoriale  
domicile : 6, rue de la Corne  
72650 La Chapelle Saint Aubin

- Mme Christine POTTIER épouse BRIER  
née le 11 avril 1961 – nationalité française  
profession : retraitée de la fonction publique hospitalière  
domicile : 14, rue Rouget de Lisle  
72650 La Chapelle Saint Aubin

Suivant les dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal désigne en qualité de secrétaire de séance M. NOURY.

Pour copie conforme,  
Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.



**Le secrétaire de séance,  
Eric NOURY**

« Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération est susceptible de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans le délai de deux mois à compter de sa publication, de sa réception en préfecture, de sa notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »